

Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?

Clément Dherbécourt, Gustave Kenedi

DANS LA NOTE D'ANALYSE DE FRANCE STRATÉGIE 2020/3 n° 91 , PAGES 1 À 16
ÉDITIONS FRANCE STRATÉGIE

DOI 10.3917/lna.091.0001

Date de mise en ligne : 01/12/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-note-d-analyse-2020-3-page-1?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour France Stratégie.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?

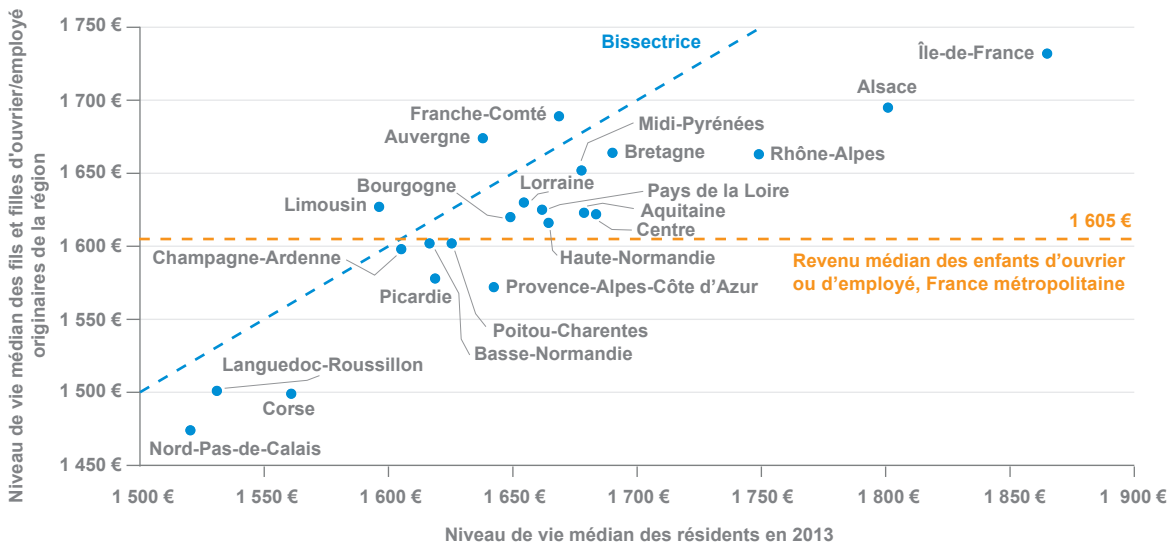
Dans quelle mesure le niveau de vie d'une personne dépend-il du lieu où elle a grandi ? Rarement étudiée, cette question a pourtant d'évidentes implications en matière de ciblage des politiques publiques. On tente ici d'y répondre sur un segment particulier de population, les enfants d'ouvrier ou d'employé, étudiés sur les cohortes nées entre 1970 et 1988.

On constate d'abord, sans surprise, que leurs perspectives de revenus à l'âge adulte augmentent avec le niveau de richesse du territoire d'origine : la région la plus riche et la région la moins riche – Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais – sont aussi celles qui présentent le plus grand écart de revenus – 260 euros par mois, soit 16 % du niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé de ces générations. Mais certaines régions au niveau de richesse intermédiaire – Auvergne, Franche-Comté, Limousin – offrent à ces enfants d'origine modeste qui y ont grandi des perspectives de revenus plus favorables qu'aux résidents de ces territoires. Se combinent ici plusieurs facteurs comme l'accès à l'enseignement supérieur ou le taux de mobilité vers des régions à plus haut niveau de vie, facteurs dont l'importance fluctue selon les territoires. En revanche, les régions les plus pauvres – Languedoc-Roussillon, Corse et Nord-Pas-de-Calais – offrent des perspectives de niveau de vie faibles, en particulier pour les non-diplômés restés dans la région, avec un taux de départ également faible.

Au sein d'une même région, voire d'un même département, les perspectives de revenus varient très peu selon la taille des agglomérations. En revanche, à l'intérieur des agglomérations, on constate des écarts comparables à ceux observés entre régions extrêmes d'origine. Entre les quartiers les plus favorisés et les moins favorisés, les écarts sont – beaucoup plus fortement qu'à l'échelle régionale – liés à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'origine migratoire.

Pour résorber ces inégalités des chances au sein des agglomérations, les leviers éducatifs, la promotion de la mixité sociale et la lutte contre les discriminations selon l'origine migratoire semblent constituer des pistes à privilégier. L'amélioration des perspectives des enfants d'origine modeste des régions pauvres nécessiterait en revanche d'agir sur les marchés du travail locaux, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés.

Niveau de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé par région d'origine versus niveau de vie des résidents



Lecture : les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires d'Île-de-France ont un niveau de vie médian à l'âge adulte de 1 730 euros, contre 1 865 euros pour l'ensemble des résidents, qu'ils aient grandi ou non dans la région. Les régions au-dessus de la ligne orange offrent le niveau de vie le plus favorable – c'est-à-dire supérieur au niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé en France métropolitaine. Les régions à gauche de la ligne bleue offrent à ces enfants d'origine modeste des perspectives de niveau de vie supérieures à celles des résidents.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent et Insee.fr

Clément Dherbécourt et Gustave Kenedi

Département Société et politiques sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Cette note vise à analyser la dimension territoriale de l'inégalité de destin économique¹. Elle s'inscrit dans le prolongement de deux études publiées par France Stratégie. En 2015, « La géographie de l'ascension sociale » examinait déjà la variation des chances de promotion sociale des enfants d'ouvrier ou d'employé selon le département de naissance², en s'inspirant du travail célèbre de Chetty *et al.* (2014) sur les États-Unis³. En 2018, « Nés sous la même étoile ? » étudiait les inégalités de niveau de vie à l'âge adulte selon l'origine sociale au niveau national⁴. On mesure ici la trajectoire des individus à partir de leur *niveau de vie*, un indicateur plus fin de position sociale et économique que la catégorie socioprofessionnelle utilisée en 2015. Appréciée à l'échelle du ménage, la notion de niveau de vie dépend non seulement des revenus de l'individu mais aussi de ceux de son conjoint et du nombre d'enfants à charge du ménage.

On cherche ici à préciser dans quelle mesure les perspectives de niveau de vie des personnes d'origine modeste dépendent de leur territoire de résidence à l'adolescence.

Encadré 1 – Méthode

Les sources mobilisées sont l'Échantillon démographique permanent (EDP), les recensements de 1990 et 1999, les Enquêtes annuelles de recensement 2004-2017, les données socio-fiscales 2011-2017 pour les revenus (Fideli-Filosofi) et enfin l'état civil de naissance.

Les données portent sur les individus nés entre 1970 et 1988, ayant été recensés en France métropolitaine en 1990 ou 1999, soit 137 000 individus dont 80 000 enfants d'ouvrier ou d'employé. Parmi ces derniers, on s'intéresse à ceux ayant déclaré, à 25 ans ou plus, des revenus en France métropolitaine (en tant que déclarant principal ou conjoint) au moins deux années entre 2011 et 2017. Les territoires d'outre-mer ont été exclus de l'analyse, le recensement de 1990 ainsi que les données fiscales ne les couvrant pas, ou pas de manière satisfaisante.

On distingue les individus selon la profession de leur père au moment du recensement – de 1990 pour les individus nés avant 1978, de 1999 pour les autres.

Il s'agit d'alimenter la réflexion sur l'échelle des politiques publiques la plus pertinente pour travailler à l'inclusion économique des personnes d'origine sociale défavorisée. Les écarts de revenus les plus importants se situent-ils entre quartiers ? Alors il conviendra d'agir au niveau de l'agglomération. Les différences sont-elles surtout perceptibles entre zones rurales, villes moyennes et grandes métropoles ? Il faudra mettre l'accent sur la région ou le département. Enfin, si les écarts les plus grands sont constatés entre régions, les politiques publiques seront à mener à l'échelle nationale. Peu de travaux ont abordé cette question, qui pourtant paraît complémentaire de celle des leviers d'action à mobiliser, qu'il s'agisse d'éducation, de fiscalité, d'emploi ou de mobilité géographique.

On se concentre sur les personnes dont le père est employé ou ouvrier, autrement dit sur les populations aux niveaux de vie les plus faibles à l'âge adulte⁵. Ces personnes étant également les moins mobiles géographiquement avant l'âge adulte, elles sont en théorie les plus affectées par leur environnement d'origine. De fait, un quart seulement des enfants d'ouvrier ou d'employé change

Les individus sont regroupés selon leur lieu de résidence à l'adolescence, c'est-à-dire le lieu de résidence parental lorsqu'ils avaient entre 11 et 20 ans. Plusieurs échelles géographiques ont été retenues : les 22 anciennes régions ; les départements, en distinguant les communes des unités urbaines de plus de 100 000 habitants et les autres communes ; les « grands quartiers » du recensement et les IRIS⁶ des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Afin de mesurer les perspectives de revenus sur un territoire donné, on retient comme critère principal le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) médian⁷ à l'âge adulte. Les écarts entre territoires sont redressés pour tenir compte des différences de qualification du père observées entre territoires, à l'aide de régressions quantiles⁸. Les différences territoriales sont donc définies ici de manière résiduelle comme la somme de toutes les différences qui ne sont pas liées à la qualification du père. Les intervalles de confiance à 95 % des écarts obtenus sont présentés dans l'annexe statistique.

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD).

2. Dherbécourt C. (2015), « La géographie de l'ascension sociale », *La Note d'analyse*, n° 36, France Stratégie, novembre.

3. Chetty R., Hendren N., Kline P. et Saez E. (2014), « Where is the land of opportunity? The geography of intergenerational mobility in the United States », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 129 (4), p. 1 553-1 623.

4. Dherbécourt C. (2018), « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *La Note d'analyse*, n° 68, France Stratégie, juillet.

5. Comme pour la note consacrée à la « géographie de l'ascension sociale ».

6. Les IRIS ou « îlots regroupés pour l'information statistique » sont la maille élémentaire utilisée par l'Insee. La France en compte environ 16 000. Les « grands quartiers du recensement » sont des regroupements d'IRIS.

7. Compte tenu de la taille de notre échantillon, on retient la médiane et non la moyenne car cet indicateur est moins sensible aux revenus extrêmes. Les revenus moyens à l'âge adulte par territoire d'origine sont présentés dans l'annexe statistique, disponible sur le site de France Stratégie.

8. La qualification du père est mesurée à partir de la catégorie sociale en deux caractères de la nomenclature des PCS. Afin d'assurer une bonne comparabilité entre territoires, les résultats sont également corrigés des différences territoriales liées à la répartition des individus de notre échantillon par sexe et année de naissance.



de région entre l'adolescence et l'âge adulte, contre la moitié des enfants de cadre⁹.

Plusieurs échelles géographiques sont mobilisées : les régions, les départements, les agglomérations et les quartiers. La première partie analyse les écarts de perspectives de revenus des personnes d'origine modeste, selon la région ou le département d'origine. La deuxième partie analyse les écarts entre agglomérations et zones rurales, et au sein des grandes agglomérations. La troisième enfin passe en revue plusieurs canaux pouvant expliquer les écarts de destin entre territoires, en particulier le niveau d'éducation et la mobilité géographique.

Des écarts plus forts entre régions qu'en leur sein

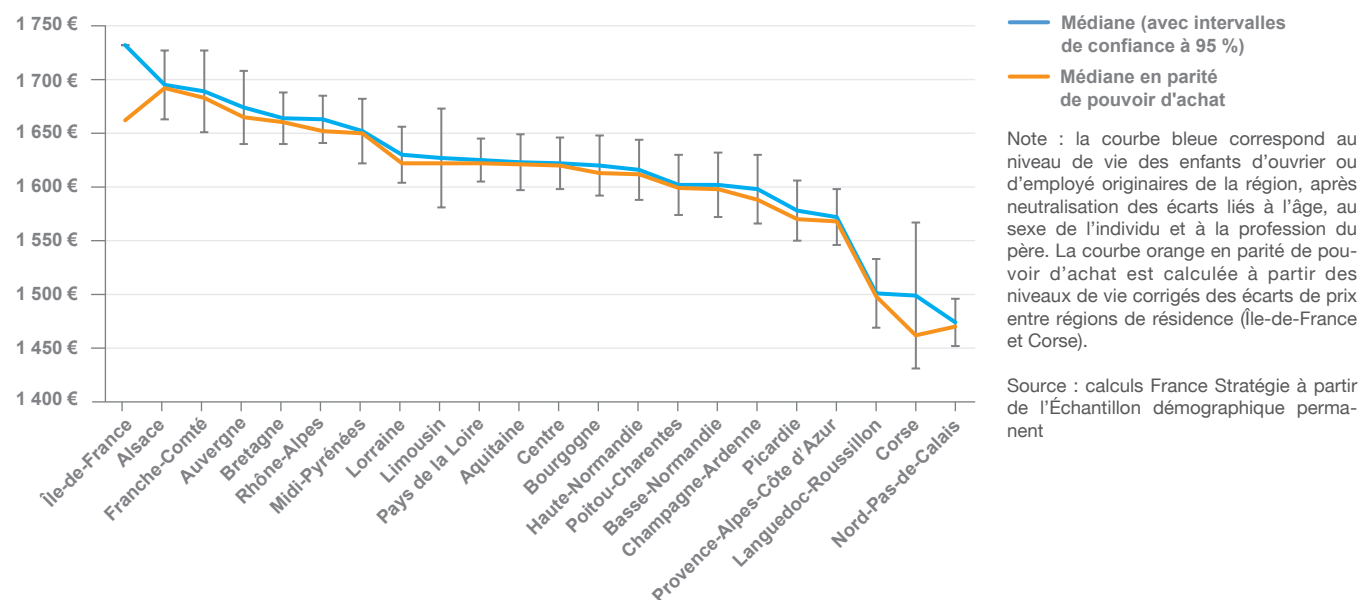
On prend pour point de départ les anciennes régions administratives. D'abord parce que les politiques publiques menées à ce niveau en matière d'éducation ou de mobilité ont pu influencer sur les éventuels écarts de revenus. Ensuite parce que l'ancien découpage en 22 régions métropolitaines offre logiquement une information plus détaillée que les 13 régions actuelles¹⁰.

Corse, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais en bas de classement

Les régions où les perspectives de revenus sont les plus élevées sont, dans l'ordre, l'Île-de-France, l'Alsace, la Franche-Comté, l'Auvergne, la Bretagne, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Pour les enfants d'ouvrier ou d'employé ayant grandi dans ces régions – qu'ils y vivent encore ou qu'ils en soient partis – le niveau de vie médian mensuel à l'âge adulte est supérieur ou égal à 1 650 euros (voir graphique 1). La région Île-de-France est en tête du classement si on mesure les perspectives de revenus en euros, mais elle glisse en troisième position si on tient compte des écarts de prix entre régions¹¹.

À l'autre extrémité, les trois régions qui se distinguent par des perspectives de revenus plus faibles sont le Nord-Pas-de-Calais, la Corse et le Languedoc-Roussillon. Les personnes d'origine modeste qui y ont grandi ont un niveau de vie médian inférieur ou égal à 1 500 euros par mois à l'âge adulte. Les autres régions en bas de classement – Champagne-Ardenne, Picardie et Provence-Alpes-Côte d'Azur – se situent au-dessus des 1 550 euros mensuels¹². L'écart maximal constaté entre deux régions – Île-de-France et Nord-Pas-Calais – est de 260 euros soit 16 % du niveau de

Graphique 1 – Niveau de vie médian mensuel à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé, par région de résidence à l'adolescence



9. Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP).

10. Voir l'annexe statistique pour une présentation des données à l'échelle des nouvelles régions administratives.

11. Pour le calcul du niveau de vie en parité de pouvoir d'achat, on retient des prix supérieurs de 3,5 % pour les résidents corses. Pour l'Île-de-France, on considère que les prix sont supérieurs de 5 % et non de 9 % comme dans l'Insee Première (2016), « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province », n° 1590, avril. D'une part parce que les enfants d'ouvrier ou d'employé de notre échantillon résident moins souvent dans Paris intra-muros que le Francilien moyen. D'autre part parce qu'une étude plus récente a révisé à la baisse les écarts de prix de détail entre régions : voir Léonard I., Sillard P., Varlet G. et Zoyem J.-P. (2019), « Spatial differences in price levels between French regions and cities with Scanner Data », *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, vol. 509, p. 69-82.

12. Si on se concentre sur les individus sans ascendance migratoire, les écarts entre régions sont également conservés, à quelques exceptions près. Rhône-Alpes apparaît à la quatrième position sur l'échelle des niveaux de vie à l'âge adulte. À l'inverse, les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Poitou-Charentes) baissent dans le classement. Ainsi, la Bretagne et la Lorraine sont quasiment au même niveau chez les individus sans ascendance migratoire, alors que l'écart est de 80 euros au global. De même, l'écart entre Poitou-Charentes et la Corse, de 140 euros au global, n'est que de 40 euros chez les individus sans ascendance migratoire.

vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé de France métropolitaine (1 605 euros). Si on excepte les trois régions en tête et en queue de classement, toutes les autres forment un peloton groupé (100 euros de différence).

On obtient une hiérarchie proche quand on classe les régions selon la probabilité des enfants d'ouvrier ou d'employé d'avoir un niveau de vie mensuel inférieur à 1 000 euros, à quelques exceptions près : selon ce critère, la Bretagne et les Pays de la Loire sont les régions les plus favorables, et l'Île-de-France se trouve dans la moyenne. Si on adopte d'autres critères pour qualifier l'origine modeste des individus – notamment le niveau de qualification ou de diplôme du père¹³ –, le classement des régions reste peu ou prou inchangé.

D'une région à l'autre, et toujours parmi ces enfants d'ouvrier ou d'employé, la part des enfants d'immigrés peut varier fortement : elle est inférieure à 5 % en Bretagne mais approche les 40 % en Île-de-France. Cette proportion joue un rôle peu significatif dans les écarts de niveaux de vie à l'âge adulte entre régions. Les descendants d'immigrés non européens ont certes un niveau de vie plus faible à l'âge adulte que les personnes sans origine migratoire, mais on constate l'inverse pour les descendants d'immigrés d'origine européenne¹⁴. Pour les générations observées – nées entre 1970 et 1988, donc à une époque où la proportion d'immigrés d'origine européenne était encore importante –, les deux effets se compensent presque totalement à l'échelle régionale.

À ce stade, tous les niveaux de vie médians sont calculés par région d'origine, que les personnes concernées aient ou non quitté leur région à l'âge adulte. On distinguera plus loin, dans la troisième partie, les perspectives de revenus des « mobiles » et des « immobiles » – soit ceux qui ont quitté la région de leur adolescence et ceux qui y sont restés.

Encadré 2 – Portrait-robot des enfants d'ouvrier ou d'employé

Parmi les enfants de la cohorte 1970-1988 dont on observe le niveau de vie à l'âge adulte, 54 % sont fils et filles d'ouvrier ou d'employé. 55 % sont eux-mêmes ouvriers ou employés. 9 % sont devenus cadres ou chefs d'entreprise, un quart exercent une profession intermédiaire, 5 % sont agriculteurs, artisans ou commerçants et 6 % sont inactifs. Ils sont 11 % à se déclarer au chômage (source : recensement). Leur niveau de vie médian est de 1 605 euros par mois.

Les régions à fortes perspectives ne sont pas toujours les plus riches

Les perspectives de revenus à l'âge adulte augmentent avec le niveau de richesse du territoire d'origine. De fait, certaines régions offrent des perspectives élevées pour la seule raison qu'elles sont riches – au sens où le niveau de vie des résidents y est élevé. Les enfants d'ouvrier ou d'employé qui y ont grandi bénéficient de cet environnement comme toutes les catégories de population – y compris les enfants de cadre, voir encadré 4 – mais avec un niveau de vie généralement inférieur à celui de l'ensemble des résidents. En revanche, d'autres régions peuvent offrir à ces enfants d'origine modeste des perspectives de niveau de vie supérieures au niveau médian des résidents (voir graphique 2). Ainsi le Limousin, l'Auvergne et la Franche-Comté affichent des niveaux de richesse que l'on peut qualifier d'intermédiaires, mais les enfants d'ouvrier ou d'employé qui en sont originaires ont un niveau de vie supérieur à la médiane nationale, et qui dépasse légèrement celui des résidents.

A contrario, l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, dont le niveau de richesse est supérieur à la moyenne nationale, offrent aux enfants d'ouvrier ou d'employé qui y ont grandi des perspectives de niveau de vie plus favorables qu'ailleurs. Leur niveau de vie n'en demeure pas moins très significativement inférieur à celui des résidents : l'écart est par exemple de 130 euros pour l'Île-de-France.

Les régions les plus pauvres ne tirent pas ici leur épingle du jeu : en Corse, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais, les perspectives de revenus des enfants d'ouvriers et employés se révèlent plus faibles que le niveau de vie des résidents – de 60 euros au maximum pour la Corse.

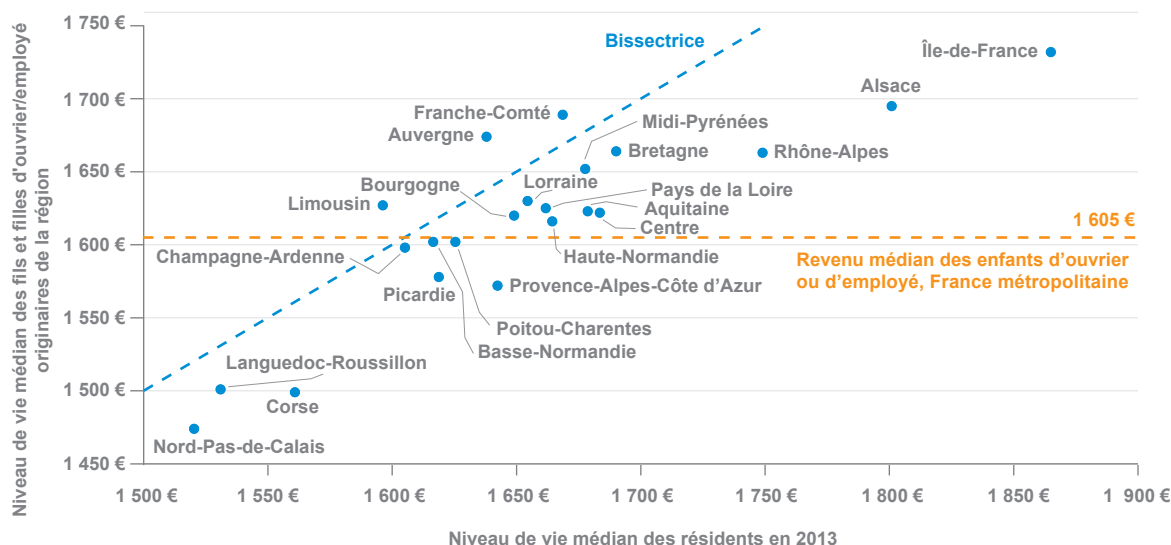
Un enfant d'ouvrier ou d'employé sur cinq a changé de région de résidence entre l'adolescence et l'âge adulte, un sur trois a changé de département. Environ la moitié vit dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants ou hors unité urbaine, 25 % dans une unité urbaine de plus de 500 000 habitants (dont 13 % à Paris) et 22 % dans une unité urbaine comprise entre 50 000 et 500 000 habitants.

Plus de 70 % se déclarent en couple sur une année donnée. Dans trois couples sur quatre, l'écart de revenu d'activité annuel entre conjoints est inférieur à 20 %.

13. À l'échelle régionale, le niveau de vie médian à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé est corrélé à 78 % à celui des enfants d'ouvriers non qualifiés (les seconds comptant pour 20 % des premiers environ) et à 83 % à celui des individus dont les parents n'ont pas le certificat d'études. Se reporter à l'annexe statistique.

14. Voir Dherbécourt C. (2018), *op. cit.*

Graphique 2 – Niveau de vie des enfants d’ouvrier ou d’employé par région d’origine versus niveau de vie des résidents



Lecture : les enfants d’ouvrier ou d’employé originaires d’Île-de-France ont un niveau de vie médian à l’âge adulte de 1 730 euros, contre 1 865 euros pour l’ensemble des résidents, qu’ils aient grandi ou non dans la région. Les régions au-dessus de la ligne orange offrent le niveau de vie le plus favorable – c’est-à-dire supérieur au niveau de vie médian des enfants d’ouvrier ou d’employé en France métropolitaine. Les régions à gauche de la ligne bleue offrent à ces enfants d’origine modeste des perspectives de niveau de vie supérieures à celles des résidents.

Source : calculs France Stratégie à partir de l’Échantillon démographique permanent et Insee.fr

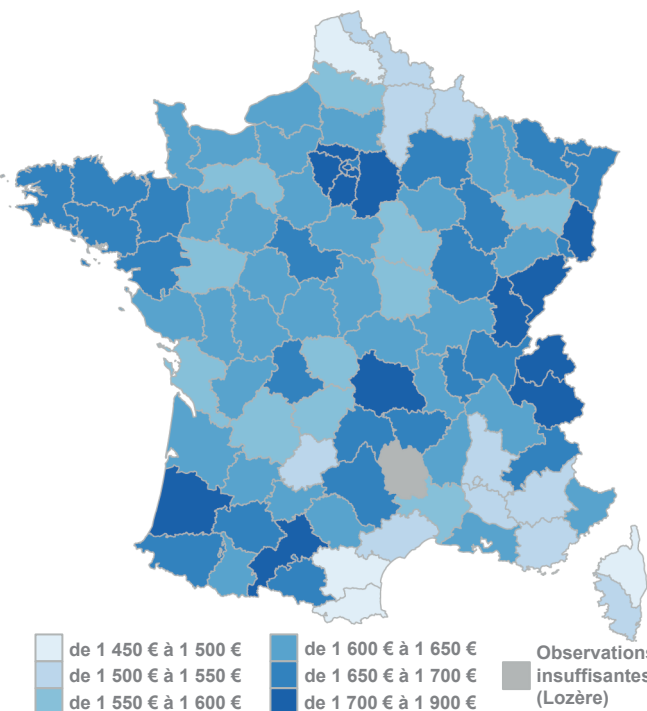
Les constats établis entre régions doivent-ils nous porter à conclure qu’il existe une certaine homogénéité de destins à cette échelle ou peuvent-ils masquer d’importants écarts au sein même des régions ? Pour le vérifier, il faut passer à une maille plus fine, celle du département (voir carte 1). On observe que les départements à faibles perspectives – de 1 400 à 1 500 euros de niveau de vie mensuel médian – se situent pour la plupart au nord et au sud du pays. On retrouve certes les départements des trois régions de fin de classement – Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et Corse –, mais aussi ceux de la région PACA, l’Aisne, l’Ardèche, le Lot.

Les mieux lotis sont les enfants d’ouvrier ou d’employé originaires d’Île-de-France, des départements frontaliers de la Suisse ainsi que du Puy-de-Dôme, suivis par les Côtes d’Armor, le Morbihan et l’extrême Sud-Ouest (Landes, Pyrénées-Atlantiques, Ariège, Haute-Garonne), avec un niveau de vie médian supérieur à 1 700 euros¹⁵.

Le plus grand écart entre deux départements – 430 euros environ – se situe entre le Pas-de-Calais (pour le bas) et la Haute-Savoie (pour le haut). Au sein des anciennes régions administratives, l’écart maximal entre deux départements est en moyenne de 5 %. Il est partout inférieur à 10 %, sauf en Midi-Pyrénées, en Champagne-Ardenne et en Rhône-Alpes. Cette dernière région présente même un écart maximal de 23 % entre deux départements – la Drôme et

la Haute-Savoie –, qui s’explique par le niveau de vie médian très élevé de ce dernier département qui bénéficie de sa proximité avec la Suisse.

Carte 1 – Perspectives de niveau de vie des enfants d’ouvrier ou d’employé, par département



Source : calculs France Stratégie à partir de l’Échantillon démographique permanent

15. L’annexe statistique présente des cartes supplémentaires, notamment avec des choix alternatifs de seuils.

Un enfant de milieu modeste a quatre fois plus de risques d'avoir un niveau de vie mensuel inférieur à 1 000 euros à l'âge adulte s'il est originaire d'un des départements les plus défavorables (Aude, Ardennes, Pas-de-Calais, à 19 %) que d'un département parmi les plus favorables (Mayenne, Vendée, autour de 5 %). Sans surprise, cette probabilité est plus élevée dans les départements où les perspectives médianes sont plus faibles – la corrélation est de - 65 % –, avec quelques exceptions notables. Les enfants de milieu modeste originaires de Paris et de Seine-Saint-Denis ont plus souvent des niveaux de vie inférieurs à 1 000 euros que la moyenne nationale, en dépit de perspectives médianes élevées (voir encadré 3).

Le niveau de vie des enfants d'origine modeste issus d'un département donné est fortement corrélé à celui des rési-

Encadré 3 – Focus sur l'Île-de-France

Les enfants d'ouvrier ou d'employé ayant grandi dans les départements d'Île-de-France ont des niveaux de vie à l'âge adulte relativement similaires, avec un écart maximal d'environ 100 euros (entre les Yvelines et la Seine-Saint-Denis). Des huit départements, la Seine-Saint-Denis est celui qui offre les moins bonnes perspectives. Mais à l'échelle nationale, il fait partie des territoires à fortes perspectives de revenus. Le niveau de vie des enfants d'origine modeste ayant grandi et résidant toujours en Seine-Saint-Denis s'élève à 1 614 euros, ce qui correspond peu ou prou à la médiane de la France métropolitaine.

Pour tous les départements franciliens, les perspectives économiques des enfants de milieu modeste sont plus

dents de ce territoire (corrélation de 70 %, voir graphique 3). Lorsque le revenu médian des résidents augmente de 100 euros, celui des enfants d'ouvrier ou d'employé originaires du territoire augmente de 40 euros. Mais il est aussi, à niveau de vie départemental donné, corrélé au niveau de vie des résidents de la région¹⁶. Ainsi, être originaire d'un département pauvre au sein d'une région à niveau de vie intermédiaire ou élevé a un effet statistique positif sur les perspectives de niveaux de vie. En témoignent la Seine-Saint-Denis mais aussi plusieurs départements ruraux comme l'Ariège, la Creuse, le Cantal, la Haute-Marne et le Tarn-et-Garonne. À l'inverse, être originaire d'un département particulièrement riche par rapport au reste de la région a un effet négatif sur les perspectives de niveau de vie : c'est le cas pour Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l'Essonne, la Gironde ou l'Isère.

favorables lorsqu'ils ont changé de département à l'âge adulte, tout en restant en Île-de-France : cela pointe vers l'importance des facteurs de mobilité et sans doute de niveau de diplôme (voir la troisième partie). Quoiqu'il en soit, les différences de niveau de vie par rapport à ceux qui n'ont pas bougé vont jusqu'à plus de 150 euros pour les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et l'Essonne. En revanche, les individus ayant déménagé dans un département hors d'Île-de-France ont un niveau de vie significativement plus faible, notamment ceux originaires de Seine-et-Marne (356 euros) et d'Essonne (335 euros). En moyenne sur les départements franciliens, la réduction de niveau de vie est de 233 euros : ces différences s'expliquent en partie par le fait que les individus quittant l'Île-de-France ont en moyenne des niveaux d'éducation plus faibles que les autres.

Tableau 1 – Niveau de vie à l'âge adulte des enfants originaires d'Île-de-France, en distinguant le lieu de résidence à l'âge adulte

LIEU DE RÉSIDENCE À L'ADOLESCENCE	PART DANS L'ENSEMBLE DES ENFANTS D'OUVRIER OU D'EMPLOYÉ FRANCILIENS	RÉPARTITION PAR LIEU DE RÉSIDENCE À L'ÂGE ADULTE				NIVEAU DE VIE PAR LIEU DE RÉSIDENCE À L'ÂGE ADULTE				
		Même dépt.	Autre dépt. francilien	Hors Île-de-France	Ensemble	Même dépt.	Autre dépt. francilien	Hors Île-de-France	Ensemble	
Paris et petite couronne	Paris	10 %	41 %	41 %	18 %	100 %	1 738 €	1 820 €	1 468 €	1 732 €
	Hauts-de-Seine	10 %	49 %	31 %	20 %	100 %	1 750 €	1 899 €	1 588 €	1 785 €
	Seine-Saint-Denis	18 %	49 %	31 %	20 %	100 %	1 614 €	1 841 €	1 511 €	1 680 €
	Val-de-Marne	11 %	51 %	28 %	21 %	100 %	1 773 €	1 926 €	1 504 €	1 783 €
Autres départements franciliens	Seine-et-Marne	15 %	61 %	16 %	23 %	100 %	1 794 €	1 805 €	1 438 €	1 716 €
	Yvelines	12 %	57 %	20 %	23 %	100 %	1 747 €	1 880 €	1 599 €	1 787 €
	Essonne	11 %	60 %	18 %	22 %	100 %	1 771 €	1 936 €	1 436 €	1 765 €
	Val d'Oise	13 %	56 %	19 %	25 %	100 %	1 750 €	1 835 €	1 524 €	1 759 €
Île-de-France	100 %	53 %	25 %	22 %	100 %	1 722 €	1 860 €	1 546 €	1 730 €	

Source : France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

16. La corrélation entre les perspectives de niveau de vie des enfants d'origine modeste originaires d'un département et le niveau de vie de la région dans lequel il est situé est de 70 %.



Ce phénomène d'égalisation au sein des régions est particulièrement visible en Île-de-France où les perspectives de revenu des enfants d'ouvrier ou d'employé sont proches entre départements d'origine, en dépit d'écart de richesse très importants. Le niveau de vie à l'âge adulte des enfants d'origine modeste ne varie que de 100 euros ou moins entre la Seine-Saint-Denis – département le plus pauvre de France métropolitaine – et Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine – départements les plus riches. Le niveau de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé de ces quatre départements s'éloigne fortement du niveau de vie des résidents : il lui est supérieur de 300 euros par mois pour la Seine-Saint-Denis, et inférieur de 300 euros pour les trois autres départements (voir encadré 3 page précédente).

Des écarts réduits entre rural et urbain, mais de fortes inégalités au sein des agglomérations

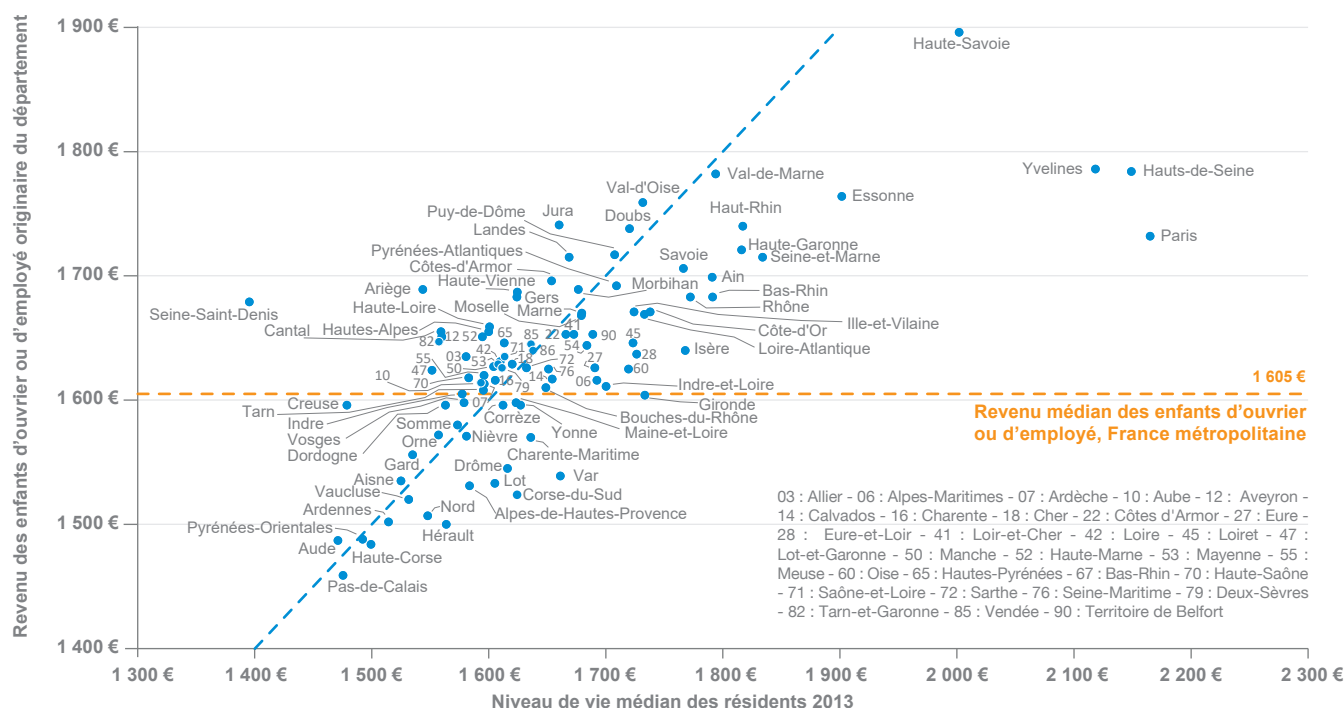
Bien qu'issus d'un même département, des enfants d'origine modeste peuvent présenter des perspectives de niveau de vie très hétérogènes selon qu'ils sont originaires d'une zone rurale ou d'une zone urbaine, d'une petite agglomération ou d'une grande métropole. Des écarts peuvent même apparaître d'un quartier à l'autre dans les grandes agglomérations.

Des écarts limités entre zones rurales et urbaines

Dans chaque département, on peut commencer par distinguer les villes ou les « unités urbaines » de plus de 100 000 habitants – où résidaient 40 % des enfants d'origine modeste dans les années 1990 – et le reste du territoire (voir carte 2 page suivante). À cette échelle, on constate que les enfants d'ouvrier ou d'employé affichent un écart de niveau de vie maximal de l'ordre de 600 euros selon la ville où ils ont grandi : Calais et Douai-Lens sont environ à 1 400 euros de niveau de vie médian, contre 2 000 euros pour Genève-Annemasse. Pour les agglomérations de Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges et Toulouse, ce niveau de vie dépasse les 1 700 euros, à égalité avec les zones sans agglomération de 100 000 habitants du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Rhône et des Pyrénées-Atlantiques. Pour les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires des zones périurbaines de l'agglomération parisienne, le niveau de vie médian dépasse les 1 800 euros.

Au sein d'un même département d'origine, les écarts sont d'une ampleur plus limitée, de l'ordre de 150 euros au maximum. Autrement dit, les enfants d'ouvrier ou d'employé provenant des territoires ruraux ou de petites agglomérations ont en moyenne un niveau de vie proche de ceux issus des unités urbaines de plus de 100 000 habitants de ce département (corrélation de 0,83, même médiane).

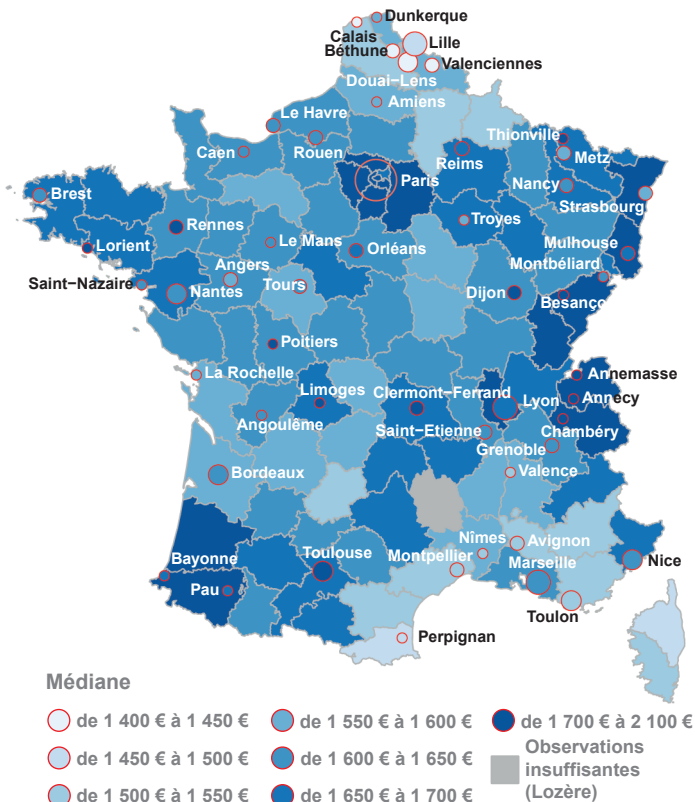
Graphique 3 – Niveau de vie à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé, par département d'origine, versus niveau de vie des résidents



Lecture : le niveau de vie médian des résidents du département de Seine-Saint-Denis (à gauche sur le graphique) est de 1 395 euros, celui des enfants d'ouvrier ou d'employé originaire de ce département s'élève à 1 679 euros.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent et Insee.fr

Carte 2 – Perspectives de niveau de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé, par département ou ville d'origine



Note : le diamètre des cercles est proportionnel à la population totale de l'agglomération.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

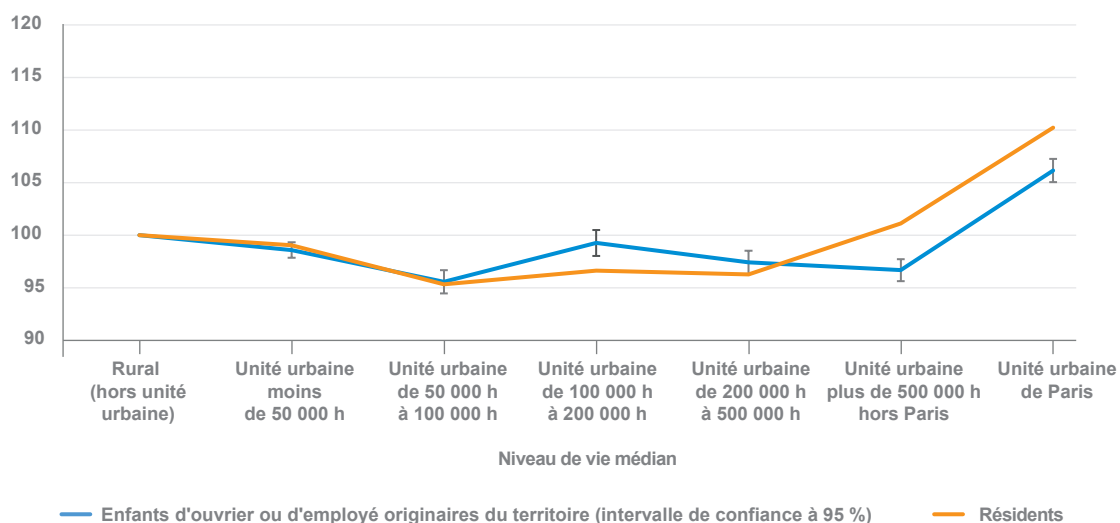
Des écarts très faibles selon la taille de l'unité urbaine

De manière générale, si l'on excepte Paris, on ne constate pas de lien entre les perspectives de niveau de vie et la taille de l'unité urbaine. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les enfants de milieu modeste originaires des zones rurales – quelle que soit la définition de la ruralité – ne se distinguent pas significativement de ceux ayant grandi dans des petites villes, des villes moyennes ou des unités urbaines jusqu'à 500 000 habitants (voir graphique 4). Les communes rurales sont même légèrement plus favorables que les zones urbaines hors Paris. Par ailleurs, l'agglomération parisienne et les unités urbaines de plus de 500 000 habitants apparaissent particulièrement peu performantes quand on compare les enfants d'ouvrier ou d'employé issus de ces territoires et l'ensemble des résidents.

Quartiers défavorisés : des perspectives de niveau de vie plus faibles mais qui dépendent du contexte

Les grandes agglomérations comprennent des quartiers à la composition sociale et aux niveaux de revenus très hétérogènes. Les inégalités de chances entre ces quartiers favorisés et défavorisés sont au cœur du débat public. Pour documenter cette question, on distingue ici, parmi les enfants de milieu modeste, les 20 % originaires des quartiers les plus favorisés et les 20 % issus des quartiers les moins favorisés. Le critère utilisé pour caractériser les quartiers est la proportion d'ouvriers et d'employés non qualifiés au sein des 25-54 ans, estimée à partir des

Graphique 4 – Médiane des niveaux de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé, par type de territoire d'origine, versus niveau de vie des résidents (base 100 = rural)



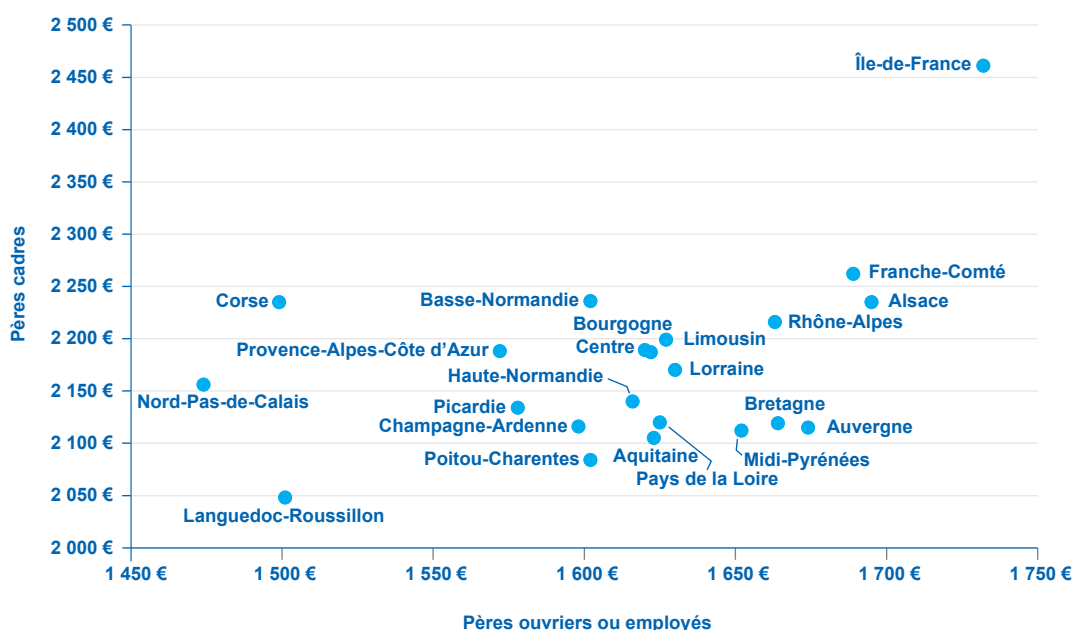
Note : la courbe bleue correspond au niveau de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé originaires de la région, après neutralisation des écarts liés à l'âge, au sexe de l'individu et à la profession du père. La courbe orange en parité de pouvoir d'achat est calculée à partir des niveaux de vie corrigés des écarts de prix entre régions de résidence (Île-de-France et Corse).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent et de Fidéli-Filosofi 2015

Encadré 4 – Perspectives de niveau de vie des enfants de cadre

Les perspectives de niveau de vie des enfants de cadre¹⁷ varient selon le territoire d'origine, comme celles des enfants d'origine modeste. L'Île-de-France apparaît là encore comme un cas atypique et particulièrement favorable : le niveau de vie des enfants de cadre à l'âge adulte issus de cette région s'élève à 2 425 euros, contre 2 125 euros pour les autres régions, soit un écart de 15 % (contre 7 % pour les enfants d'ouvrier ou d'employé). Les régions favorables aux enfants d'origine modeste (Alsace, Franche-Comté, Île-de-France) le sont en moyenne également pour les enfants de cadre. Cependant, dans les territoires les plus défavorables aux enfants d'ouvrier ou d'employé, les enfants de cadre ne réussissent pas systématiquement moins bien qu'ailleurs (voir graphique 5).

Graphique 5 – Niveau de vie médian à l'âge adulte des enfants de cadre, par région d'origine



Lecture : les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires d'Île-de-France ont un niveau de vie médian à l'âge adulte de 1 730 euros, contre 2 460 euros pour les enfants de cadre originaires de cette région.

Source : France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent

Tableau 2 – Inégalités des chances entre enfants de cadre et d'ouvrier ou d'employé, selon que le territoire est favorable ou défavorable aux enfants d'origine modeste

Départements ou unités urbaines de plus de 100 000 habitants, classés selon leurs perspectives de revenu	Répartition des enfants de cadre par catégorie	Répartition des enfants d'ouvrier ou d'employé par catégorie	Médiane des enfants d'ouvrier ou d'employé (A)	Médiane des enfants de cadre (B)	A/B
<1 450 €	1 %	4 %	1 400 €	2 117 €	66 %
de 1 450 à 1 500 €	6 %	6 %	1 478 €	2 128 €	69 %
de 1 500 à 1 550 €	6 %	9 %	1 527 €	2 120 €	72 %
de 1 550 à 1 600 €	12 %	17 %	1 577 €	2 126 €	74 %
de 1 600 à 1 650 €	27 %	31 %	1 620 €	2 185 €	74 %
de 1 650 à 1 700 €	13 %	15 %	1 670 €	2 237 €	75 %
de 1 700 à 1 750 €	18 %	9 %	1 725 €	2 447 €	70 %
de 1 750 à 1 800 €	14 %	7 %	1 767 €	2 494 €	71 %
>1 800 €	3 %	2 %	1 859 €	2 299 €	81 %

Note : découpage territorial en 154 départements ou unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Source : France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

17. On considère ici les pères de la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » ainsi que les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés.

recensements de population de 1990 et 1999¹⁸. Les quartiers correspondent ici aux « grands quartiers » du recensement¹⁹. Le graphique 6 présente les résultats pour les agglomérations comptant un nombre suffisant d'ouvriers et d'employés dans notre échantillon²⁰.

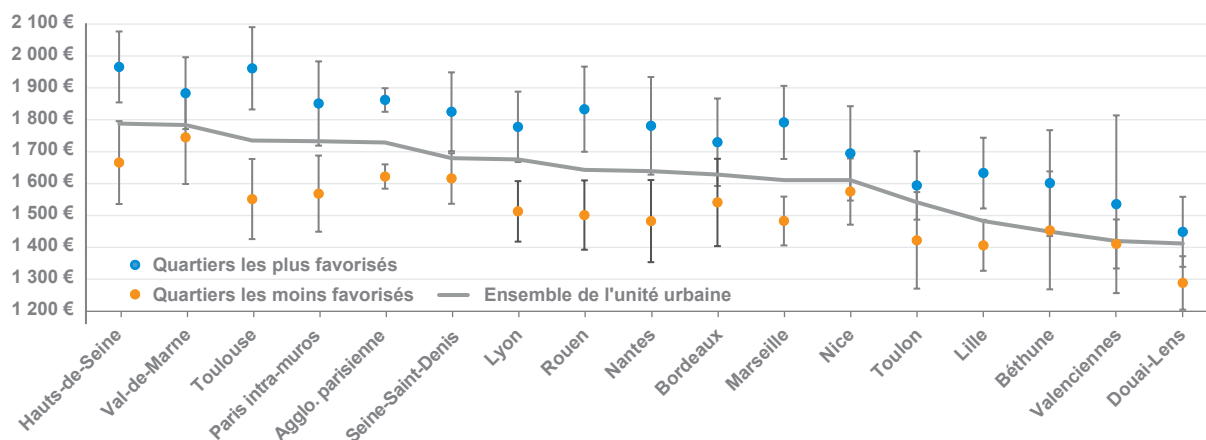
Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le niveau de vie médian des enfants d'origine modeste à l'âge adulte varie d'environ 200 euros par mois entre les quartiers les plus favorisés (1 720 euros) et les plus défavorisés (1 510 euros), soit 13 % du revenu médian des enfants d'origine modeste de ces générations²¹. Les écarts semblent très hétérogènes : ils sont de l'ordre de 300 euros à Rouen, Marseille et Paris, contre 100 à 150 euros pour Nice, Béthune ou Toulon. L'écart est maximal à Toulouse, où deux enfants d'ouvrier ou d'employé ayant grandi dans deux quartiers différents peuvent avoir une différence de revenus à l'âge adulte de 400 euros environ²².

Est-ce à dire pour autant que l'effet de quartier l'emporte sur l'effet de région ? En fait, grandir dans un quartier défavorisé ne signifie pas systématiquement un niveau de vie faible à l'âge adulte, comparé à la moyenne nationale. Les

enfants d'origine modeste issus des quartiers les plus défavorisés de Toulouse ou de Bordeaux ont en effet un niveau de vie à l'âge adulte qui n'est pas très éloigné de la médiane nationale, et bien supérieur à celui de Valenciennes ou Douai-Lens. Les quartiers défavorisés de Marseille offrent des perspectives de revenu comparables à ceux de Lille.

Les écarts entre quartiers sont très fortement liés à des inégalités scolaires, point sur lequel nous reviendrons dans la partie suivante. Ils sont aussi liés au fait que les enfants d'ouvrier ou d'employé des quartiers les plus défavorisés sont plus souvent enfants d'immigrés extra-européens. Si on corrige de l'effet de l'origine migratoire, les écarts entre quartiers baissent de 20 % environ en moyenne, beaucoup plus qu'au niveau régional. Cet effet est particulièrement fort à Toulouse, Nantes et Toulon : plus de 30 % de l'écart entre quartiers y est lié à l'ascendance migratoire²³. Les écarts de perspectives entre quartiers dans ces agglomérations renvoient donc à des écarts selon l'origine : l'insertion des enfants d'immigrés non européens dans l'emploi est plus difficile que pour les personnes sans origine migratoire, du fait de discriminations directes ou indirectes sur le marché du travail²⁴.

Graphique 6 – Niveau de vie médian mensuel à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé, par territoire d'origine



Lecture : les 20 % d'enfants d'ouvrier ou d'employé de l'unité urbaine de Toulouse originaires des quartiers les plus défavorisés ont un niveau de vie à l'âge adulte de 1 575 euros par mois. L'intervalle de confiance est à 95 %. Les niveaux de vie médian des 60 % d'enfants d'ouvrier ou d'employé issus des quartiers intermédiaires (ni favorisés ni défavorisés) sont présentés dans l'annexe statistique. Pour l'unité urbaine parisienne, on distingue les départements de Paris et de la petite couronne.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

18. Contrairement aux autres échelles géographiques, le caractère « défavorisé » ou « favorisé » du quartier n'est donc pas estimé à partir du niveau de vie des résidents actuels. En effet, la composition sociale de certains quartiers ayant pu changer significativement entre les années 1990 et les années 2010, il a été jugé plus pertinent de rassembler les quartiers selon les données sur les professions observées au moment de l'adolescence des individus. La proportion d'ouvriers et d'employés non qualifiés parmi les 25-54 ans a été choisie car elle est plus fortement corrélée en 2015 au niveau de vie par quartier (corrélation à 85 %, contre 80 % pour la proportion d'ouvriers et d'employés ou de chômeurs). Classer les quartiers selon la proportion d'ouvriers et d'employés n'affecte qu'à la marge les résultats.
19. Soit des regroupements d'îlots (ou communes) rassemblant en moyenne 6 000 habitants environ. L'échelle du grand quartier a été préférée à celle de l'IRIS (unité de 2 500 habitants en moyenne), qui rassemble parfois un seul immeuble. D'une part, le grand quartier donne une information plus robuste sur l'environnement de l'individu. D'autre part, raisonner à une échelle plus petite nécessiterait de disposer de données plus fines, notamment sur le revenu des parents, afin de s'assurer que les écarts de niveau de vie à l'âge adulte ne sont pas liés à un effet de composition sociale. Raisonner à l'échelle de l'IRIS donne néanmoins des résultats proches.
20. On a retenu le seuil de 500 enfants d'ouvrier ou d'employé, soit au moins 100 par quintiles.
21. L'écart est de 170 euros si on classe les quartiers selon la proportion d'ouvriers et d'employés. Il est de 260 euros si on se place au niveau des IRIS, classés selon la proportion d'ouvriers et d'employés non qualifiés.
22. Lorsqu'on raisonne à l'échelle de l'IRIS, c'est à Marseille que les écarts sont les plus importants avec 400 euros, contre 300 euros à Toulouse.
23. À l'échelle des IRIS, l'ascendance migratoire explique environ 25 % des écarts entre quartiers. Toulouse, Nantes et Marseille se démarquent : entre 40 % et 60 % de l'écart entre quartiers y est lié à l'ascendance migratoire.
24. Voir Bruneau C., Dherbécourt C., Flamand J. et Gilles C. (2016), « *Marché du travail : un long chemin vers l'égalité* », *La Note d'analyse*, n° 42, France Stratégie, février, et Bon-Maury G., Bruneau C., Dherbécourt C., Diallo A., Flamand J., Gilles C. et Trannoy A. (2016), *Le coût économique des discriminations*, rapport, France Stratégie, septembre.



Quel rôle de la mobilité géographique et du niveau d'éducation ?

Le niveau de vie à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé varie plus fortement entre les régions qu'entre les départements ou les agglomérations d'une même région. Naître et grandir dans une région riche se traduit par un niveau de vie significativement plus élevé. Mais certaines régions font mieux que ce que laisserait attendre le niveau de vie médian des résidents. Quel rôle jouent dans ces différences de performances régionales l'éducation et la mobilité géographique ?

À l'échelle régionale, le niveau d'éducation joue, pas le taux d'émigration

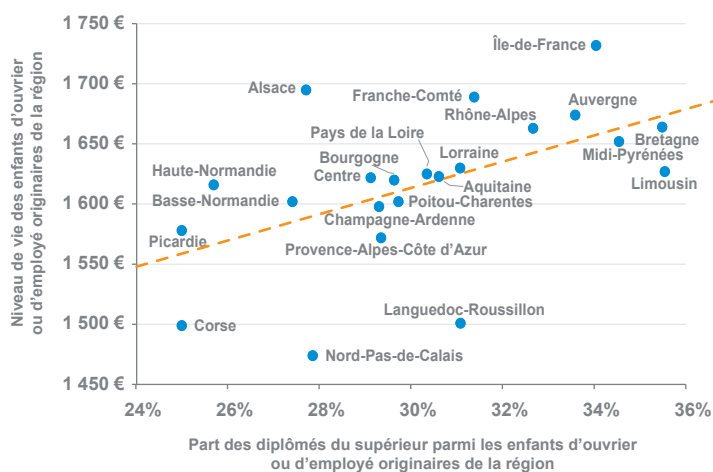
À caractéristiques individuelles comparables, l'écart de niveau de vie entre les enfants d'ouvrier ou d'employé ayant quitté leur région d'origine et ceux qui y sont restés est de l'ordre de 200 euros par mois en faveur des premiers. Pour autant, à l'échelle régionale, on ne constate pas de corrélation entre le taux d'émigration²⁵ des enfants d'origine modeste et leur niveau de vie médian à l'âge adulte (voir graphique 7b). Les trois régions les moins favorables ne se caractérisent pas par un taux de départ très faible ou très fort, et elles ont un niveau de vie significativement plus bas à taux d'émigration donné. Les perspectives de niveau de vie n'apparaissent donc pas liées au taux d'émigration.

On sait qu'au niveau individuel, diplôme et niveau de vie sont fortement liés. De fait, les enfants d'ouvrier ou d'em-

ployé qui sont détenteurs d'un diplôme du supérieur ont un niveau de vie supérieur de 450 euros mensuels à celui des non-diplômés²⁶. À l'échelle régionale, le taux de diplômés du supérieur parmi les enfants d'origine modeste est corrélé à environ 54 % avec le niveau de vie médian à l'âge adulte. En moyenne, on compte 100 euros d'écart de niveau de vie entre les régions où les enfants d'ouvrier sont les moins diplômés et celles où ils sont les plus diplômés (voir graphique 7a).

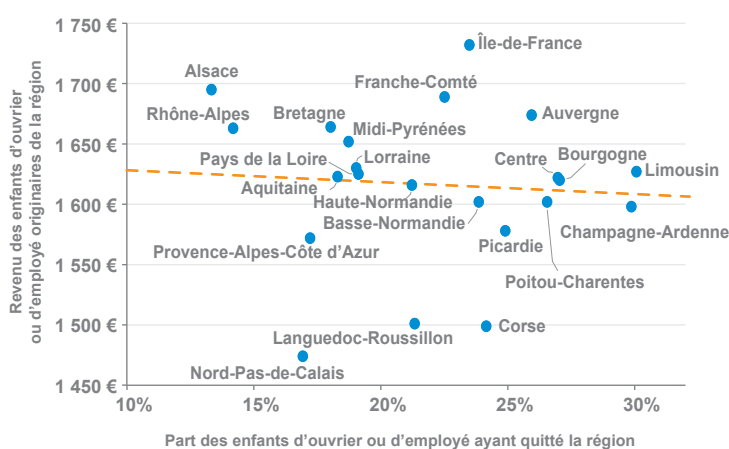
Pourtant, ce constat général ne semble pas s'appliquer aux régions extrêmes. Ainsi, les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires d'Alsace ont un niveau de vie élevé malgré une proportion faible dans leurs rangs de diplômés du supérieur. Et inversement pour la région Languedoc-Roussillon. En moyenne, et toujours parmi les enfants d'ouvrier ou d'employé ayant grandi dans ces territoires, les trois régions à perspectives de revenu les plus élevées – Île-de-France, Alsace, Franche-Comté – présentent certes un taux de diplômés supérieur à celui des trois régions à faibles perspectives de revenu – Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Corse – mais la différence n'est pas énorme : elle explique environ 10 % seulement des écarts de niveau de vie médian entre ces deux groupes. Le poids de l'éducation dans les écarts de niveau de vie à l'échelle régionale est donc significatif mais il ne rend pas compte de l'ensemble des écarts observés. À l'échelle cette fois des quartiers dans les grandes agglomérations, le rôle de l'éducation apparaît bien plus considérable (voir encadré 5 page suivante).

Graphique 7a – Perspectives de niveau de vie des enfants d'origine modeste et taux de diplômés du supérieur



Note : la ligne orange représente la droite de tendance.
Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

Graphique 7b – Perspectives de niveau de vie des enfants d'origine modeste et taux de mobiles régionaux



Note : la ligne orange représente la droite de tendance.
Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

25. C'est-à-dire la proportion d'individus ayant quitté la région à l'âge adulte.

26. À partir des données du recensement (1999-2017), on observe le niveau de diplôme des individus au-delà de 21 ans. Le diplôme d'environ 90 % des individus de l'échantillon est observé grâce à cette méthode.

Encadré 5 – Les écarts de perspectives de niveau de vie entre quartiers sont fortement liés à l'éducation

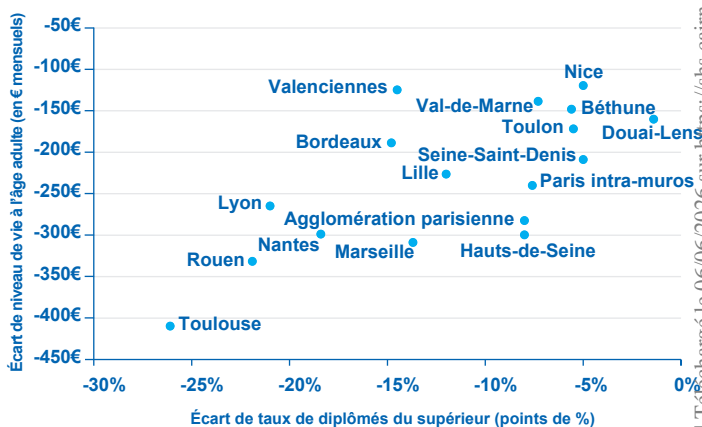
L'éducation explique une plus grande part des écarts observés entre quartiers qu'entre régions. Environ 50 % de l'écart de niveau de vie à l'âge adulte entre enfants d'ouvriers et employés des quartiers les plus défavorisés et favorisés d'une même unité urbaine est lié à une différence de niveau de diplôme.

Les unités urbaines où on constate peu d'écart de taux de diplômés du supérieur entre quartiers sont également celles où les écarts de niveau de vie à l'âge adulte sont les plus contenus en moyenne. C'est le cas de Nice, de la banlieue Est de Paris, ainsi que des agglomérations de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Le taux de départ de l'unité urbaine est également moins élevé pour les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires des quartiers défavorisés. On n'observe cependant pas de lien systématique entre écart de taux de départ et écart de perspectives de revenu (voir l'annexe statistique).

Les corrélations entre niveau de vie, taux de mobilité régionale et taux de diplômés du supérieur à l'échelle régionale ne sont donc pas suffisantes pour caractériser la trajectoire des individus et interpréter les différences entre régions. En réalité, ces deux facteurs se recoupent, ce qui brouille l'analyse. Pour mieux cerner leurs effets, il nous faut distinguer les enfants d'ouvrier ou d'employé

Graphique 8 – Écarts de niveau de vie et de taux de diplômés entre enfants d'origine modeste des quartiers favorisés et défavorisés



Lecture : les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires des quartiers les plus défavorisés de Nice ont un niveau de vie à l'âge adulte inférieur de 155 euros et un taux de diplômés du supérieur inférieur de 5 points à ceux des quartiers les plus favorisés.

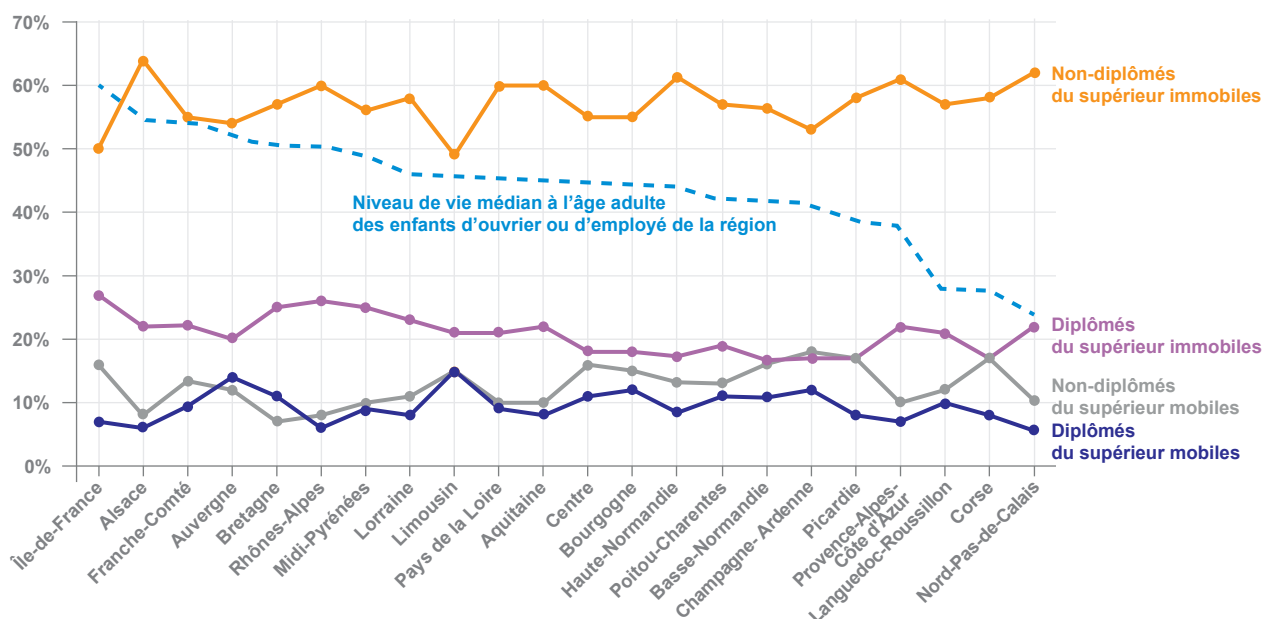
Note : le caractère « favorisé » ou « défavorisé » du quartier est estimé à partir de la proportion d'ouvriers et d'employés non qualifiés en 1990/1999.

Source : France Stratégie

en quatre groupes, selon qu'ils aient ou non obtenu un diplôme du supérieur et selon qu'ils aient ou non quitté leur région d'origine (voir graphique 9).

Cette approche confirme d'abord le rôle limité de la proportion de mobiles et de diplômés : le graphique 9 ne fait pas apparaître de lien particulier entre le niveau de vie

Graphique 9 – Répartition des enfants d'origine modeste selon qu'ils aient ou non quitté la région et obtenu un diplôme du supérieur



Lecture : parmi les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires d'Île-de-France, 27 % sont diplômés du supérieur tout en n'ayant pas quitté la région à l'âge adulte.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent



médian à l'âge adulte et la part respective des quatre groupes étudiés. Ces différents constats à l'échelle régionale plaident pour l'hypothèse d'écart de revenus pour un même niveau de diplôme ou de rendements différentiels de l'éducation (voir plus loin). Mais surtout le graphique fait apparaître un fait marquant : quelle que soit la région, plus de la moitié des enfants d'ouvrier ou d'employé ne quitteront pas leur région d'origine et ne seront pas diplômés du supérieur. Avec quelles perspectives de revenus ?

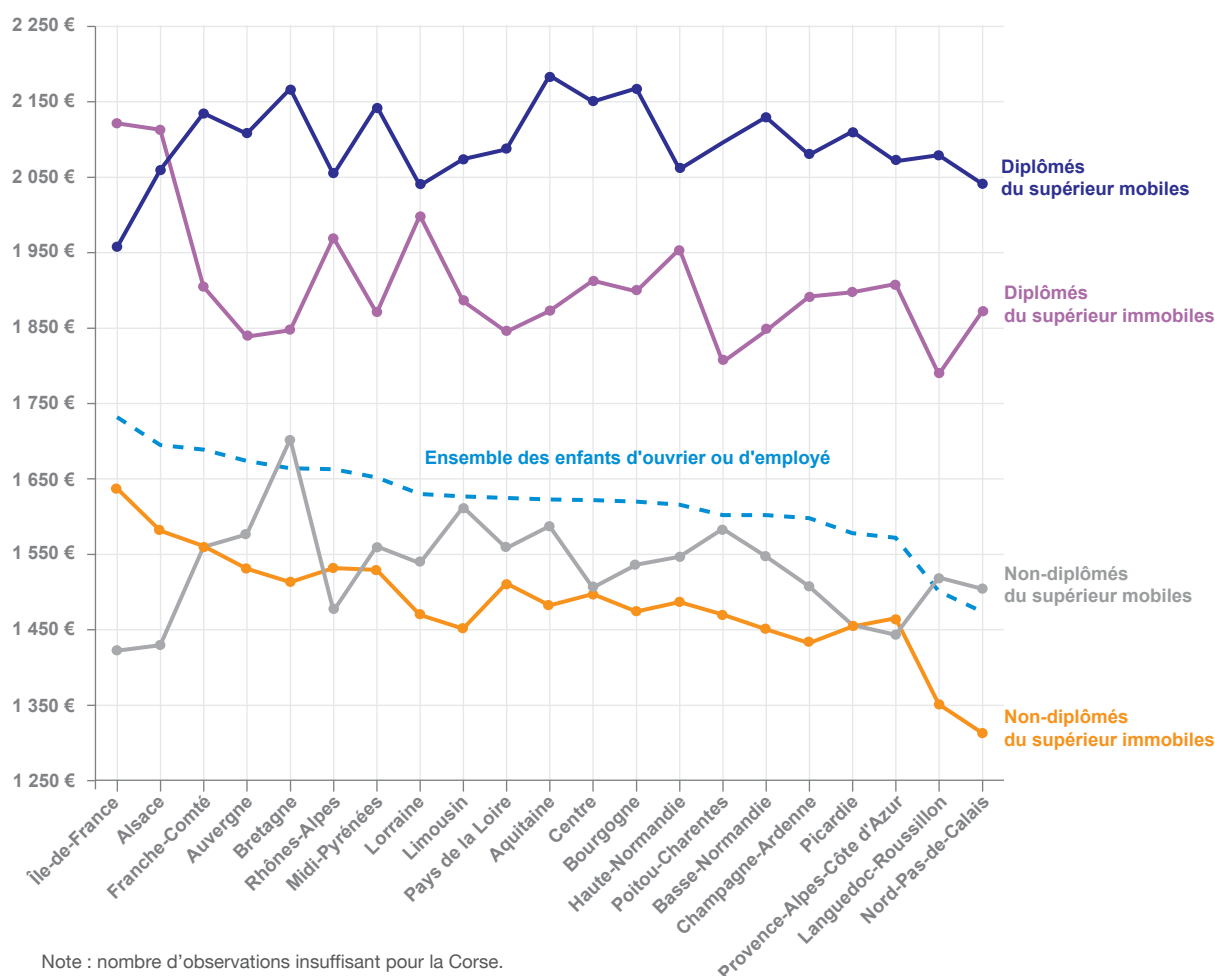
Des perspectives régionales avant tout liées au sort des non-diplômés du supérieur restés dans leur région d'origine

Le graphique 10 présente le niveau de vie médian des quatre catégories d'enfants d'ouvrier ou d'employé distinguées plus haut. Les régions à faibles perspectives de revenus – Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon²⁷, – se caractérisent essentiellement par le faible niveau de vie des « immo-

biles non-diplômés du supérieur », inférieur d'au moins 100 euros au revenu de leurs homologues des autres régions. Cela s'explique largement par leur situation sur le marché du travail, particulièrement défavorable : le taux d'emploi de cette catégorie dans le Nord-Pas-de-Calais est ainsi de 65 % seulement, contre 85 % en Île-de-France. À cela s'ajoute que la proportion de couples bi-actifs occupés est nettement plus faible dans les régions à faibles perspectives de niveau de vie.

Le diplôme semble en revanche protéger du chômage ou de l'inactivité dans toutes les régions. Pour les « immobiles diplômés du supérieur », on ne constate pas de variation du taux d'emploi ou de la proportion de couples bi-actifs occupés entre territoires à faibles et fortes opportunités. Les écarts de niveaux de vie entre diplômés immobiles ne semblent donc pas liés à l'accès à l'emploi, mais plus vraisemblablement au niveau de rémunération des emplois occupés.

Graphique 10 – Niveau de vie médian mensuel à l'âge adulte des enfants d'ouvrier ou d'employé, par région d'origine



Note : nombre d'observations insuffisant pour la Corse.

Source : France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent

27. Le nombre d'observations est insuffisant pour la Corse comme pour la Lozère.

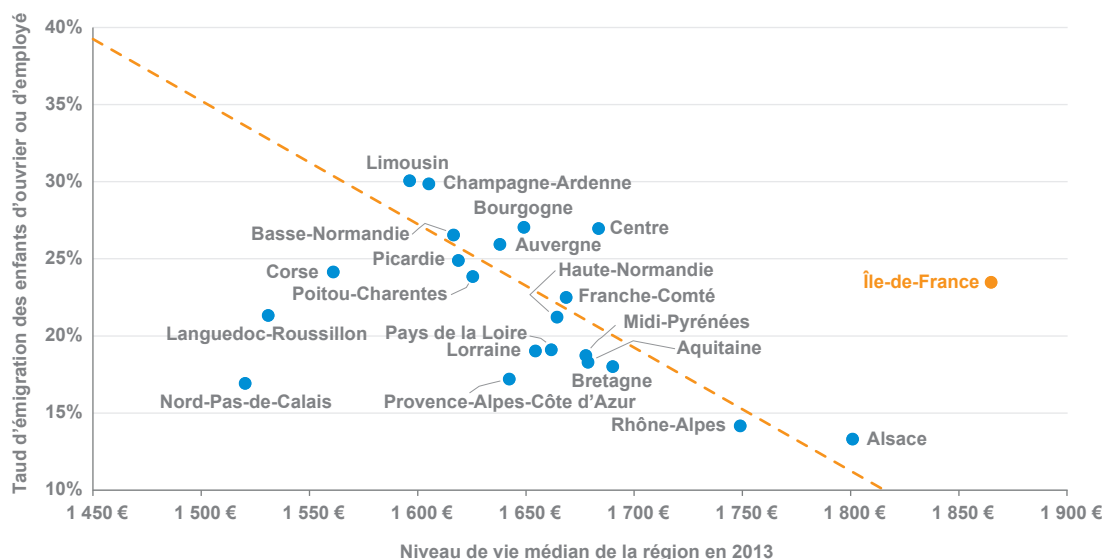


encore le taux d'émigration régionale sont élevés sont aussi celles où les perspectives de niveau de vie sont les plus élevées en moyenne comparées au niveau de vie des résidents. C'est notamment le cas du Limousin, et de l'Auvergne (graphiques 11a et 11b page précédente)²⁹.

Pourtant, les régions Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon ne bénéficient pas d'un tel effet de rattrapage. Ces deux régions font figure d'exception, avec l'Île-de-France : partout ailleurs, on constate que plus le niveau de vie local diminue, plus le taux d'émigration tend à augmenter

(voir graphique 12). Les régions Limousin ou Champagne-Ardenne ont ainsi des taux d'émigration régionale plus importants que Rhône-Alpes et Alsace, ce qui contribue à réduire les écarts de perspectives de revenus entre ces régions. Si on observait la même relation statistique pour Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais, leur taux d'émigration régionale se situerait entre 30 % et 35 %, soit 15 à 20 points de plus que le taux constaté. Il faudra pousser plus loin l'enquête pour comprendre pourquoi les faibles opportunités locales n'incitent pas davantage au départ les enfants d'ouvrier ou d'employé de ces deux régions.

Graphique 12 – Taux d'émigration régionale des enfants d'ouvrier ou d'employé et niveau de vie médian des résidents, par région



Note : la ligne orange représente la droite de tendance des régions, hors Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Corse.

Source : France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent et Insee.fr

CONCLUSION

Alors que le débat public sur les inégalités territoriales met souvent en avant des oppositions binaires entre grands types de territoires – faisant tour à tour de la « ruralité », de la « France périphérique » ou des « quartiers » les territoires abandonnés de la République –, l'analyse menée ici fait ressortir une autre géographie des territoires en difficulté.

Les territoires à faibles perspectives de niveau de vie sont concentrés au nord et au sud du pays : anciennes régions Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais, Corse, départements de l'Aisne, des Ardennes, du Var et du Vaucluse.

Avoir grandi dans une zone rurale ou périurbaine ne réduit pas les perspectives de niveau de vie des enfants d'origine modeste. Au sein des grandes villes, on constate d'importants écarts entre quartiers d'origine, mais qui restent inférieurs aux différences de perspectives entre ces mêmes agglomérations.

29. On observe le même phénomène pour les départements les plus ruraux. Le niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé originaires des dix départements les moins densément peuplés en 1999 est supérieur à celui des résidents (1 610 euros par mois, contre 1 540 euros). Et c'est l'inverse dans les autres départements. Le taux d'émigration départementale des enfants d'ouvrier ou d'employé est de 40 % dans les dix départements les moins densément peuplés, contre 32 % ailleurs.

Au vu de l'analyse menée sur les inégalités de destin et leurs déterminants (niveau d'éducation, mobilité, situation du marché du travail), les leviers d'action à privilégier pour réduire les écarts constatés semblent de deux ordres. À l'échelle des agglomérations, les leviers éducatifs, la promotion de la mixité sociale, ainsi que la lutte contre les discriminations peuvent constituer des réponses pour résorber les handicaps dans les territoires à faibles perspectives de niveau de vie pour les enfants d'origine modeste. Favoriser la mobilité des familles modestes avec enfants en bas âge vers des quartiers offrant de fortes perspectives de revenus constitue ainsi un autre levier de politique publique locale³⁰.

En revanche, augmenter les perspectives de niveaux de vie dans les régions et les départements les plus pauvres ne pourra avoir lieu sans une amélioration des marchés du travail locaux, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés.

Si des incitations à la mobilité peuvent aider certains d'entre eux à rejoindre des régions à meilleure perspective d'emploi³¹, elles doivent s'accompagner d'une réflexion sur le moyen d'accroître l'emploi dans les zones les plus en difficulté, comme le montre une analyse récente de la trajectoire de l'Allemagne de l'Est depuis la réunification³². En effet, alors que la mobilité géographique régionale est difficile à promouvoir par l'État et qu'elle est associée à un coût important sur le bien-être des individus, les incitations socio-fiscales à la relocalisation de postes de travail de qualité dans les territoires les plus défavorisés apparaissent moins coûteuses et potentiellement plus favorables à la convergence des marchés du travail. Le développement de l'emploi public pourrait constituer, au moins à court terme, un levier pour les territoires à faibles perspectives, notamment pour les zones d'emploi de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ou du pourtour méditerranéen qui sont relativement peu dotées en emplois des fonctions publiques d'État et hospitalières³³.

Mots clés : inégalités, niveau de vie, territoires, régions, enfants d'ouvrier ou d'employé

30. Chetty R., Hendren N. et Katz L. F. (2016), « The effects of exposure to better neighborhoods on children: new evidence from the moving to opportunity experiment », *American Economic Review*, vol. 106 (4), p. 855-902.
31. Caliendo M., Künn S. et Mahlstedt R. (2017), « The return to labor market mobility: An evaluation of relocation assistance for the unemployed », *Journal of Public Economics*, vol. 148, p.136-151.
32. Heise S. et Porzio T. (2019), « Spatial wage gaps in frictional labor markets », *Working paper* ; Heise S. et Porzio T. (2019), CEPR column: « Why East Germans are not taking advantage of the large wage gap between East and West Germany », février 2020.
33. Voir Dherbécourt C. et Deschard F. (2019), « La répartition territoriale de l'emploi public », *La Note d'analyse*, n° 79, France Stratégie, juin.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint
secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; dépôt légal : juin 2020 - N° ISSN 2556-6059 ;
contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



@Strategie_Gouv



france-strategie



FranceStrategie



@FranceStrategie_



StrategieGouv

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens